

Déclaration préalable

26 février 2020

Les élections des représentants des salariés actionnaires au conseil d'administration d'Orange SA ont eu lieu il y a quelques jours. Nos 2 candidats ont remporté les 2 sièges à pourvoir. La CFE-CGC remercie les salariés d'Orange qui réaffirment une fois de plus la confiance qu'ils accordent à ses représentants et à notre organisation syndicale. Une confiance renouvelée, et cela malgré les contre-vérités, les désinformations et les agressions des autres OS. Inutile de vous rappeler que les salariés ne comprennent pas cette guéguerre entre OS, ne l'apprécient pas, et que pendant ce temps leurs intérêts passent au second plan.

Ainsi, lors de la dernière séance du CSE GSO, une résolution sur les ASC visant au reversement d'une partie de nos budgets ASC et AEP a été mise au vote alors que l'ordre du jour ne le prévoyait pas explicitement.

La CFE-CGC aurait pu s'opposer légitimement à sa mise au vote, d'autant que nous étions en désaccord avec son contenu.

Pourtant nous ne l'avons pas fait pour ne pas bloquer le fonctionnement de l'instance et des ASC !

Dans ce contexte, la large diffusion sur le bassin de la DO GSO de tracts nous incriminant et déclarant en substance que *La CFE-CGC bloque la mise en œuvre des Activités Sociales et Culturelles* » dépasse les bornes de la bienséance.

D'autant que c'est une contrevérité.

Au centre de cette polémique, cette fameuse résolution qui prévoit la mutualisation de 18,5% des subventions ASC et 11% des subventions AEP du CSE GSO vers le CSEC.

C'est-à-dire la copie conforme de ce qui était réalisé entre certains CE et le CCUES.

Pour la CFE-CGC, cette mutualisation est problématique à plusieurs titres :

- ♦ Au niveau des AEP d'abord : les 11% ne s'appuient sur aucune facture claire et correspondent à une estimation qui nous paraît abracadabrantesque. Nous redisons ici que la CFE CGC ne s'oppose pas à contribuer au budget de fonctionnement du CSEC, MAIS que ce niveau de contribution doit être le résultat d'une négociation entre le CSEC et notre CSE, en fonction des besoins clairement motivés du CSEC et des moyens de notre CSE.
- ♦ Au niveau des ASC ensuite : l'article 4 de l'Accord ASC du 12 novembre 2019, signé par toutes les OS représentatives sauf la CFE-CGC, réaffirme que les CSE ont le monopole sur la gestion des ASC. La CFE CGC considère que chaque CSE doit mettre en œuvre son programme ASC, sans déléguer tout ou partie à la Direction ou à une quelconque instance, surtout si cette instance n'est pas encore constituée. Cela peut avoir des conséquences juridiques et judiciaires comme nous vous en avons averti précédemment.
- ♦ La proposition de reverser 18,5 % de notre budget ASC au CSEC, pas encore en mesure de fonctionner nous le rappelons nous inquiète à plusieurs titres : ces 18,5% servent à la construction de prestations ASC à destination des retraités, des salariés-es porteur d'un handicap, et des enfants. Ce qui pose de nombreuses questions :
- ♦ Celle du financement pour les prestations « retraités » (en 2017 ORANGE estimait à 55 000 le nombre de retraités),
- ♦ Celle de la liberté de choix pour les prestations « enfance », en effet le système ne prévoit d'aide que pour certains parents en fonction de leur mode de garde
- ♦ Celle de l'équité d'accès au regard de la complexité du système pour en bénéficier

Au final : **c'est beaucoup pour peu !**

Pour la CFE-CGC, cette façon de redistribuer n'est ni juste, ni transparente et ni pertinente. Nous sommes donc défavorables à cette forme de mutualisation.

C'est pourquoi les 7 élus-es CFE-CGC du CSE GSO ont voté **contre** la résolution du mois dernier. C'est pourquoi la CFE-CGC, au niveau national, a proposé :

- ♦ Que si certains CSE veulent mutualiser leurs ASC, qu'ils le fassent au sein d'une instance Ad Hoc, inter CSE par exemple, comme cela se fait dans d'autres entreprises.
- ♦ Et que le CSEC se concentre sur l'étude des dossiers économiques présentés par l'entreprise : il y a déjà tant à faire !
- ♦ Cette proposition a été refusée par les autres organisations syndicales.
- ♦ LA CFE-CGC est certes la première organisation syndicale à Orange SA, mais au CSEC, elle ne possède que 7 voix sur 25 : pas de quoi donc bloquer la gouvernance de l'instance.
Les OS qui dans les CSE votent pour transférer une partie de leurs ASC au CSEC, ont largement le nombre de voix nécessaires au CSEC pour mettre en œuvre ces ASC déléguées.

Les Organisations Syndicales qui ont voté POUR cette forme de mutualisation au CSE GSO : 9 CGT, 9 CFDT, 6 FO et 6 SUD ont des élus-es au CSEC : 6 CFDT, 4 CGCT, 3 FO, 3 SUD.

Puisqu'elles tiennent à cette forme de mutualisation, et qu'elle soit gérée par le CSEC c'est à elles de prendre leur responsabilité et de rentrer au bureau du CSEC.

Les élus-es CFE-CGC sont cohérents, responsables et force de proposition. Il est temps que tout le monde le soit !

Pour finir, nous rappelons que, malgré la résolution votée le mois dernier, la majorité des prestations ASC (71,5% des subventions) sont encore de la responsabilité du CSE GSO.

C'est pourquoi **les élus-es CFE-CGC proposeront au vote, lors de cette séance, un budget ASC pour l'année 2020, afin que les prestations ASC puissent être ouvertes rapidement dans l'intérêt de tous les salariés ORANGE de la DO GSO.**

Vos représentants
CFE-CGC Orange

Élu-e-s

- Abdelkrim DAOUADJI
- Emilie GALL
- Farid BENALI
- Valérie VINCENT
- Adrien GRACIANNETTE
- Farida MILCENT
- Jérôme WARTEL

Représentant syndical

François KANY



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

